

Plan d'amélioration et d'actions sur 4 communes urbaines

Un plan d'amélioration de la qualité de l'air a été intégré en 2023 afin de compléter le volet Air (Axe 6) du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Périgueux.

Des objectifs renforcés

Le Grand Périgueux a souhaité renforcer ses objectifs de qualité de l'air afin de tendre vers le respect des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Ces concentrations moyennes annuelles ne doivent pas dépasser 10 µg/m³ de NO₂ (dioxyde d'azote), et concerner plus de 5% de la population communale.

Avec cette ambition plus forte que les seuils réglementaires français, le Grand Périgueux complète la stratégie de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en allant au-delà des volets énergétiques et climatiques, à la fois pour préserver notre environnement et notre cadre de vie.

3 grands axes d'actions intégrés au PCAET 2019-2024 :

- ▶ Suivre la qualité de l'air sur le territoire, sensibiliser aux enjeux et réagir en cas de pic de pollution
- ▶ Atténuer les émissions de l'ensemble des polluants atmosphériques surveillés et réduire les concentrations en oxydes d'azote
- ▶ Améliorer la qualité de l'air localement dans les zones à enjeux.

Etude Zone à faibles émissions - mobilité (ZFE-m)

En 2021, une étude sur la qualité de l'air a été menée sur le Grand Périgueux, afin de connaître le respect ou non des seuils réglementaires.

Résultats

- › 96% de la population n'est pas exposée à la concentration de ces polluants (soit 98 800 pers.)
- › 3% de la population est en zone « fragilisée » (3 600 pers.)
- › 1% de la population est exposée (au-dessus des seuils réglementaires) (1000 pers.)
- › 0.1% sont en zone d'air prioritaire (situé en centre-ville)

Ces résultats témoignent que la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité – mobilité (ZFE-m) n'est pas nécessaire sur le territoire de l'Agglomération. En contrepartie, le Grand Périgueux s'est engagé à réaliser un programme d'actions en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire.

Par exemple, plusieurs axes de circulation où se trouvent à proximité des établissements recevant du public sensible à la qualité de l'air (écoles, EHPAD...) ont pu être identifiés. Ce travail précis a permis de déterminer les communes de Boulazac Isle Manoire, Trélissac, Périgueux et Marsac sur l'Isle, où la fréquence du trafic routier est importante.

Consultations, synthèse et approbation

Les personnes publiques associées (Région, Préfet de région, autorité environnementale), et les habitants ont été consultés pour donner leur avis sur le projet entre mai et octobre 2023. Une synthèse des observations et des propositions faites a été rédigée. Elle mentionne les différentes remarques déposées. Une délibération approuvant l'ensemble du dossier a été prise par les élus du Grand Périgueux lors du conseil communautaire du 30 novembre 2023.

Mesurer l'air à proximité des personnes sensibles

35 sites ont été répartis selon les zones d'influences et les risques sur la santé des personnes sensibles sur les communes Boulazac Isle Manoire, Trélissac, Périgueux et Marsac sur l'Isle. Cela concerne notamment les écoles, crèches, centres de loisirs, EHPAD... Ainsi deux dispositifs permettent de relever la qualité de l'air.

Une cabine de mesure installée à Trélissac

L'observatoire régional de la qualité de l'air ATMO a installé le 22 mai 2024 une cabine de mesure sur le site de l'école Les Maurilloux à Trélissac. Elle permet de mesurer toutes les heures les émissions des particules polluantes émises par le trafic routier, tels que les oxydes d'azote (NOx), notamment le dioxyde d'azote (NO2), correspondant aux émissions des pots d'échappements et les particules grossières PM10, correspondant aux émissions des pots d'échappements, des freins et des pneus.

Vous souhaitez connaître les résultats des mesures de cette cabine ? Retrouvez-les en libre accès sur le site de l'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

Des capteurs de mesure pour les 4 communes

Ces capteurs dits « tubes passifs » dispersés sur les 35 sites mesurent : le benzène, appartenant à la famille des composés organiques volatils, provoqué par les moteurs essence et les deux roues et les PM10, particules fines libérés dans l'atmosphère par les pneus, les freins et les pots d'échappements.

2 périodes pour effectuer les relevés

Les capteurs de mesure sont relevés toutes les 2 semaines :

Du 29 mai au 7 juillet 2024 pour la période estivale

Du 02 au 30 octobre 2024 pour la période automnale :

8 semaines de mesure de l'atmosphère vont être réalisées sur l'agglomération du Grand Périgueux entre le 29 mai et le 30 octobre 2024 et donneront lieu à un rapport qui ciblera les actions à préconiser. Par exemple, en améliorant les déplacements, en sécurisant et développant les mobilités actives, en végétalisant davantage les abords des routes, etc.

Contact



DIRECTION
Mission Climat Et Transition Écologique

✉ [Courriel](#)
☎ [05 53 35 75 15](tel:0553357515)



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX
ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT